

Document distribué :

Stéphanie Kpenou et Mathilde Dupré, « Pourquoi l'UE s'entête à signer des accords de libre-échange », *Alternatives économiques*, hors-série n° 466, janvier 2026.

Questions :

En utilisant vos connaissances et en vous appuyant sur le texte joint, vous apporterez une réponse argumentée aux questions ci-dessous.

Les réponses doivent être synthétiques (une demi-page en moyenne).

Attention, prenez du recul : il ne s'agit pas de recopier le texte mais de reformuler les idées à l'aide de vos propres mots (pas de paraphrase). Cette capacité à prendre du recul sera évaluée.

- 1) Citez des accords de libre-échange que l'Union européenne (UE) a signé ou s'apprête à signer et qui ont suscité beaucoup de controverses. Indiquez pour l'un d'entre eux (celui de votre choix) les raisons pour lesquelles l'accord est controversé côté européen (/3)
- 2) Quelles sont traditionnellement (avant l'ère Trump) les motivations de la signature par l'UE d'accords de libre-échange avec d'autres pays ou d'autres ensembles régionaux (comme le Mercosur) ? (/4,5)
- 3) Quelle est la justification par l'UE de la poursuite actuelle de sa stratégie de libre-échange dans ses relations extérieures avec ses partenaires depuis l'élection de Donald Trump au pouvoir aux Etats-Unis (2016 puis 2024) ? (/4,5)
- 4) Citez au moins 2 contradictions entre les objectifs stratégiques affichés par l'UE dans la signature de nouveaux accords commerciaux (intentions) et ce qu'elle pratique effectivement (faits) ? (/4)
- 5) Pensez-vous que l'UE devrait s'engager, à l'image des Etats-Unis ou de la Chine, dans une politique de commerce extérieur ouvertement protectionniste ou bien devrait-elle entreprendre une révision en profondeur de ses règles commerciales au service de la transition écologique et de la solidarité internationale (comme le préconisent les auteurs de l'article) ? Vous donnerez à cette dernière question une réponse argumentée et nuancée (/4)

Questions subsidiaires (qui comptent au-delà du barème et n'enlèvent pas de points) :

- Citez au moins un risque pour la France d'un fort déficit public et d'un accroissement de sa dette publique ?
- Comment ont réagi les marchés financiers à l'intervention américaine au Venezuela ?

Information : **La taxe carbone aux frontières** est un dispositif mis en place par l'UE au 1^{er} janvier 2026 : il vise à appliquer une taxe aux produits importés dans l'UE à partir de territoires qui ne pratiqueraient pas de politique de lutte contre le changement climatique équivalente à celle de l'UE (à la fois pour des raisons écologiques mais aussi pour éviter une concurrence déloyale vis-à-vis des industriels qui paient cette taxe à l'intérieur des frontières de l'UE).

Directive sur le devoir de vigilance : mise en place en 2024, elle vise à garantir que les grandes entreprises de l'UE et de pays tiers dont la présence est importante dans l'UE intègrent des pratiques durables et responsables dans leurs opérations nationales mais aussi internationales.

Soignez l'orthographe et la présentation

Pourquoi l'UE s'entête à signer des accords de libre-échange

Faute d'avoir mis à jour sa stratégie commerciale, l'Union européenne continue de négocier des accords bilatéraux et multiplie les écarts avec le droit de l'Organisation mondiale du commerce.

Après avoir conclu en juillet un accord avec les États-Unis sous la menace des drâs de Donald Trump, l'Union européenne (UE) a annoncé fin septembre la finalisation d'un nouvel accord commercial avec l'Indonésie. Outre celui avec le Mercosur (qui regroupe plusieurs pays d'Amérique latine), encore en attente d'une signature officielle à l'heure où nous bouillons ces lignes, un autre est prêt avec le Mexique, et les négociations se poursuivent, voire s'accroissent dans certains cas, avec l'Inde, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande, les Émirats arabes unis et l'Australie. La libéralisation des échanges est constitutive de l'UE. Elle fait partie de son ADN depuis le traité de Rome (1957). L'ouverture des marchés visait alors à prévenir les conflits interétatiques en rendant les économies interdépendantes, à stimuler la croissance par les économies d'échelle des entreprises et à offrir aux consommateurs un large éventail de produits à prix compétitifs.

Les justifications géopolitiques de cette politique commerciale ont, quant à elles, varié au fil des crises, sans jamais modifier la logique libérale des accords ni leur contenu. Après la crise de 2008, des accords tels que le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP en anglais) avec les États-Unis

étaient présentés comme s'inscrivant dans un plan de relance de l'économie, sans recourir aux fonds du contribuable. L'idée était de stimuler la croissance par le commerce international et d'arrimer l'UE à la croissance mondiale, dont elle n'est plus le moteur depuis des années.

Ces accords poursuivaient aussi des objectifs géostratégiques. Dans les négociations des années 2010, l'UE a mis en avant la nécessité de diversifier l'approvisionnement énergétique du continent afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de la Russie. Mais aussi de renforcer son influence normative en matière de définition des standards internationaux, tout en soutenant la stratégie américaine à l'égard de la Chine. Même si les rapports entre Pékin et Washington étaient moins houleux à l'époque, le président Barack Obama avait déjà lancé des négociations commerciales transatlantiques et transpacifiques en excluant la Chine.

Une stratégie difficile à comprendre

L'élection de Donald Trump en 2016 et son virage protectionniste ont ensuite poussé l'UE à se poser en défenseur du libre-échange mondial, notamment au travers de la signature d'un accord avec le Japon en vigueur depuis 2019. Depuis la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine, la priorité est à la sécurisation des chaînes d'approvisionnement par le biais de leur diversification, et au rapprochement avec les partenaires « amis », en particulier d'Amérique latine. Par ailleurs, depuis le lancement du Pacte vert en 2019, la politique commerciale européenne est aussi présentée comme un outil au service de la transition énergétique, notamment pour garantir l'accès aux matières premières critiques. Mais alors que cet objectif devrait inciter l'UE à promouvoir leur

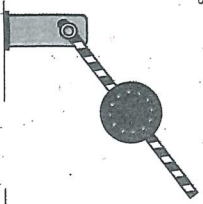


ILLUSTRATION : LAURENT DUVOUX

PLUS DE 40 ACCORDS COMMERCIAUX CONCLUS PAR L'UE ET UNE VINGTAINNE EN COURS

Source : Commission européenne



exploitation durable et équitable, et à favoriser la transformation locale pour que les pays producteurs, qui exportent aujourd'hui essentiellement des ressources brutes non transformées, captent davantage de valeur ajoutée, les récents chapitres « matières premières » des accords de commerce suivent plutôt une logique inverse.

Dans le cadre de l'accord avec le Mexique, le chapitre prévoit notamment une interdiction des monopoles d'exportation, à l'encontre des mesures adoptées par le pays en 2022 pour nationaliser l'exploitation de lithium, par exemple.

En parallèle des efforts de libéralisation des échanges dans le cadre d'accords bilatéraux et en dépit de sa rhétorique multilatérale, l'UE multiplie les écarts avec le droit de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qu'elle défend pourtant officiellement, sans ligne claire apparente. En témoigne ainsi la signature de l'accord avec les États-Unis en juillet, prévoyant un traitement douanier et réglementaire de faveur réservé aux acteurs économiques états-unis. Ou encore la proposition, faite début octobre, de mettre en place des mesures protectionnistes sur l'acier. Si, dans ce cas, l'objectif affiché est de protéger la sidérurgie européenne d'une concurrence déloyale et de soutenir sa transition vers un acier bas carbone, ces derniers développements donnent l'impression d'un pilotage à vue, sans stratégie coopérative de modification du système avec d'autres alliés internationaux.

Pas au service de la transition écologique

L'urgence climatique et la nécessité de bâtir des politiques agricoles et industrielles au service de la transition écologique et de l'autonomie stratégique,

pourvoyeuses d'emplois, imposent pourtant de revoir les règles commerciales en profondeur.

Au lieu de défaire méthodiquement les instruments dont elle vient de se doter en matière d'accès à son marché (taux carbone aux frontières, règlements contre le travail forcé et la déforestation importée, directive sur le devoir de vigilance) au nom de la simplification, l'UE devrait s'atteler à les mettre en œuvre de manière ambitieuse pour pouvoir, par exemple, différencier les biens et services échangés selon leurs caractéristiques environnementales et leurs modes de production.

Et pour apaiser les nouvelles tensions diplomatiques qui en découlent, s'employer à développer d'autres formes de partenariats stratégiques avec les pays tiers qui ne passent pas nécessairement par de l'accès au marché. Cela pourrait prendre la forme de financements climat bien plus ambitieux, à commencer par la redistribution des recettes de la taxe carbone aux frontières, des transferts de technologies, de la coopération dans le domaine de la recherche et de l'assistance technique.

Il en va à la fois de l'intégrité de ses engagements internationaux en matière de durabilité et de sa capacité à convaincre les citoyens de la cohérence et de la robustesse du modèle européen. Au contraire, dans un contexte de crises à répétition, la poursuite de négociations tous azimuts d'accords préférentiels ne fait qu'ajouter des obstacles supplémentaires à une réforme cohérente et juste du droit commercial multilatéral au service de la transition écologique et de la solidarité internationale.

■ Stéphanie Reynaud et Mathilde Dupré, chargée de pilotage et cofondatrice de l'Institut Viesien